

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU
Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.4), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.2), M. Christophe LIME (à partir du 7.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 5.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à partir du 5.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 6.12), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 6.10)
Busy : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY
Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Yves RILLIARD
Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du 6.11)
Deluz : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 5.2)
Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ
Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 4.2) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI
Mamirolle : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON
Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.2)
Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** Claude MAIRE
Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET
Pirey : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIÉ
Rancenay : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.7 et jusqu'au 8.4), M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON
Thise : M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 6.3) **Torpes :** M. Denis JACQUIN
Vaire : M. Jean-Noël BESANCON **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.1),
Vieilley : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.4)

Étaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT
Chaucenne : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET **François :** M. Claude PREIONI **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUNET
Larnod : M. Hugues TRUDET **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA
Novillars : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPELLIN
Sône : M. Yoran DELARUE **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI
Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : B. VOUGNON, B. GAVIGNET, T. BIZE, P. BONNET, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, JS. LEUBA, S. PESEUX, D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, R. STHAL (jusqu'au 4.2), A. VIGNOT (jusqu'au 6.11), C. PREIONI, JC. PETITJEAN, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 2.1)

Mandataires : F. GALLIOU, G. GAVIGNET, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, JL. FOUSSERET, A. POULIN, M. ZEHAF, AS. ANDRIANTAVY, C. WERTHE, P. CURIE, C. MICHEL, M. LOYAT, G. VAN HELLE (jusqu'au 4.2), F. PRESSE (jusqu'au 6.11), D. PARIS, M. JASSEY, J. KRIEGER, T. JAVAUX, P. ROUTHIER (à partir du 2.1),

Délibération n°2019/004717

Rapport n°6.2 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier au 31 décembre 2018

Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier au 31 décembre 2018

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée
Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil de Communauté le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la gestion du Droit de Préemption Urbain (DPU) intercommunal.

Le Grand Besançon est titulaire du Droit de Préemption Urbain sur tout le périmètre de la CAGB depuis le 27 mars 2017. Il définit les zones de préemption et exerce ou délègue le DPU aux communes.

Pour organiser et gérer au mieux cette nouvelle compétence, le Conseil de Communauté a décidé de déléguer l'exercice du DPU aux communes sur les zones U et AU, sur les emplacements réservés à leur bénéfice, sur les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'exception des périmètres d'intérêt communautaire. Il a notamment conservé l'exercice du droit de préemption dans les ZAE intercommunales.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil de Communauté le rendu-compte des décisions prises dans le cadre de la gestion du DPU demeuré de compétence communautaire. Pendant la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2018**, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été saisie de 87 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sur les Zones d'Activités Economiques.

Tableau comparatif du nombre de D.I.A par communes entre 2017 et 2018

Communes	2017	2018
BESANCON	24	52
BOUSSIERES	1	0
CHALEZEULE	7	4
ECOLE-VALENTIN	7	2
FRANCOIS	3	7
MISEREY-SALINES	2	6
PELOUSEY	1	0
PIREY	2	3
SAINT-VIT	6	5
CHEMAUDIN ET VAUX	0	1
MAMIROLLE	0	2
MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE	0	1
POUILLEY-LES-VIGNES	0	1
SAONE	0	3
totaux	53	87

Tableau comparatif des montants de D.I.A par commune entre 2017 et 2018

Communes	2017	2018
BESANCON	8 959 128,00 €	65 600 067,00 €
BOUSSIERES	192 000,00 €	0 €
CHALEZEULE	359 176,00 €	2 602 000,00 €
ECOLE-VALENTIN	4 898 411,00 €	2 033 000,00 €
FRANCOIS	3 939 500,00 €	2 687 770,00 €
MISEREY-SALINES	2 241 711,00 €	4 270 000,00 €
PELOUSEY	150 000,00 €	0 €
PIREY	4 991 851,00 €	2 339 000,00 €
SAINT-VIT	4 291 669,00 €	160 627,00 €
CHEMAUDIN ET VAUX	0 €	349 002,00 €
MAMIROLLE	0 €	365 000,00 €
MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE	0 €	102 000,00 €
POUILLEY-LES-VIGNES	0 €	202 500,00 €
SAONE	0 €	728 600,00 €
totaux	30 023 446,00 €	81 439 566,00 €

I. Exercice du droit de préemption

Au cours de l'année 2018, aucune préemption n'a été exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

II. Délégation du DPU

Une DIA a été reçue en mairie de BESANCON le 29 octobre 2018 notifiée par Maître Olivier ZEDET relative à la vente, au prix de 130 000 euros, de deux parcelles de terrain cadastrées section HN n° 44 et 45 situées rue de Trépillot dans le périmètre d'une ZAE d'intérêt communautaire.

La Ville de BESANCON ayant fait connaître son intérêt pour l'acquisition de ces parcelles en vue de l'extension d'un jardin familial, la CAGB a, par arrêté du 17 décembre 2018, délégué le DPU au bénéfice de la commune sur lesdites parcelles à l'occasion de cette vente.

La Ville de BESANCON a acquis, par exercice du DPU, ces deux parcelles (Arrêté du 18 décembre 2018).

III. Abandon du droit de préemption

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

SUR LES DIA DES COMMUNES

BESANCON

Rue Professeur Paul Milleret

- N°14 - MICHEL Olivier - lot 27 : appartement ; lot 68 : cave ; lot 128 : garage - 102 000 €
- N°22 - CHABOD Franck - lot 11 : appartement ; lot 39 : annexe - 90 000 €
- N°28 - BEL Eric - lot 144 : garage ; lot 166 : cave ; lot 218 : appartement de 45 m² - 123 000 €
- N°16 - SCI DRBA - lots 111-112-118-119-120-121-129-130-131-132-227-228 : stationnement lot 140 : local d'activité ; lot 142 : toilettes - 650 000 €

Rue Alfred de Vigny

- SCI JACARANDA - lot 282 : emplacement de distributeur automatique - 7 036 €
- N°8 - INTER UNEC - lot 20 : stationnement ; lot 36 : entrée (1/2 indivise) ; lots 39-40-41 : local d'activité ; lot 43 : entrée (2/3 indivise) ; lots 107-156-157-171-172 : stationnement - 220 000 €
- N°8 - SCI VINSO 2 - lots 10 - 13 - 150 - 153 - 154 - 155 : emplacement de stationnement ; lot 33 : bureau de 29 m² loi Carrez ; lot 34 : bureau de 26 m² loi Carrez ; lot 35 : bureau de 23 m² loi Carrez ; lot 42 : local de 100 m² loi Carrez ; lot 43 : une entrée - 295 000 €

Chemin de Palente

- N°2 - SCI JR INVEST - lots 519 - 520 - 521 : parking extérieur ; lot 818 : couloir de 21,89 m² ; lot 819 : toilettes et WC de 7,16 m² ; lot 820 : toilettes et WC de 6,11 m² ; lot 821 : local professionnel de 67,08 m² ; lot 822 : local professionnel de 81,81 m² - 350 000 €
- N°2 - SCI IMMO FINANCES - lots 506-507-569-570-571 : parking extérieur ; lots 826 et 828 : palier indivis ; lot 832 : local professionnel de 243,40 m² - 363 000 €
- N°4 - DIXI HOLDING LE LOCLE SA - Divers lots : locaux à usage professionnel + parking - 719 980 €

Rue François Xavier Bichat

- N°2 - SEDIA - Vente d'un terrain à bâtir - 300 000 €
- N°2 - SEDIA - Vente d'un terrain nu - 1 532 989 €
- N°2 - SEDIA - Vente d'un terrain nu - 385 980 €

Boulevard John F. Kennedy

- N°29 - SCI KENNEDY - lot 1 : aire de circulation ; lots 2 à 28 : hangar ; lots 45 - 46 et 47 : pièces à usage de bureau - 1 200 000 €

Chemin des Montboucons

- N°12 - SEDIA - Vente d'un terrain à usage professionnel - 360 734 €
- N°14 - SEDIA - Vente de parkings à usage professionnel - 76 822 €

Rue Guillaume Apollinaire

- N°15 - SAS DUCKY - Bâtiment à usage professionnel et commercial vendu en totalité - 1 800 000 €

Rue Isaac Newton

- N°6 - SOCIETE FALKO - Bâtiment à usage d'atelier, de bureaux et de parking vendu en totalité - 4 758 600 €

Chemin de l'Ermitage

- N°2 - SCI JUGALINE -
PARCELLE CD 224 : Lots 101-102-111-721 : local d'activité ; lots 601 à 608 - 632 à 638 - 671 à 676 : garages
PARCELLE CD 238 : Lots 239 à 245 et 102 : garages ; Lots 39 et 40 - 42 à 47- 50-74 : local d'activité - Montant total : 950 000 €
- ROY Michel - Vente d'une parcelle de terrain à bâtir - 54 915 €
- INDIVISION ROY - Vente d'une parcelle de terrain destinée à être alignée - 40 €

Rue Auguste Jouchoux

- N°7 - SNC SLAVA - lots 17-18-19-20-21-22-25-26-27-28-29-230-31-32-33-34-35-36 : locaux à usage professionnel, commercial ou de service - 528 123 €
- N°15 - VALERO MELO José-Luis - Bâtiment de 622 m² à usage d'habitation et commercial vendu en totalité - 650 000 €

Rue Madeleine Brès

- N°7 - SCI PAPIMIGA - lot 13 : local d'activité - 135 000 €

Rue Albert Thomas

- SCI ALBERT 1ER - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 661 500 €
- N°5 - SCI LE FORUM - lots 19-20-190 : local professionnel ; lots 44-47-48 : parking couvert ; lot 89 : parking extérieur - 214 500 €

Rue de Dole

- N°264 - SCI MARTIN-MAIREY - Bâtiment vendu en totalité - 1 058 000 €
- N°258 - SAS BUROCOM - Bâtiment à usage professionnel vendu en totalité - 700 000 €
- MARTIN Pierre - Vente d'un terrain non bâti - 4 027 €

Rue Jacquard

- N°12 - SCI LES OLIVIERS - lot 2 : local d'activité de 317,31 m² - 232 371 €
- N°17 - LES OLIVIERS - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 686 000 €
- N°12 - SCI LES OLIVIERS - lot 1 : local d'activité de 419,54 m² ; lots 16 - 17 - 18 et 19 : stationnement extérieur - 209 694 €

Rue Thomas Edison

- N°25 - SOFILO - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 2 162 127 €
- N°7 - SAS FILOG - Bâtiment à usage de stockage et de bureaux vendu en totalité - 2 367 733 €

Rue de Vesoul

- N° 103 - INDIVISION TRUCHE - Bâtiment à usage d'habitation vendu en totalité - 210 000 €

Rue Alfred Kastler

- N° 8 - L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO - Bâtiment à usage d'entrepôts et de surfaces annexes vendu en totalité - 25 770 000 €

Rue A.M du Coudray le Boursier

- N°8 - HELLER Damien - lot 11 : appartement ; lot 32 : garage - 190 000 €

Rue Edouard Belin

- N°10 - SCI A CHAUX - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 450 000 €
- N°8 - SCI BERNABEU - Bâtiment à usage professionnel vendu en totalité - 630 000 €

Rue René Char

- N°2 - SYND DES COPRO DU CENTRE COMMERCIAL GEANT CASINO - lot 151 : emplacement avec faculté d'édition - 60 610 €

Rue de Trépillot

- N°5 - SCI SIRIUS - Vente d'un terrain nu à usage industriel - 35 000 €
- CARTIER Jean-Louis - Vente d'un terrain à bâtir - 130 000 €
- N°1 - SCI G2L - Bâtiment à usage professionnel vendu en totalité - 600 000 €

Rue la Fayette

- N°6 - DATC EUROPE - Bâtiment à usage industriel vendu en totalité - 1 350 000 €

Rue André Chenier

- N°2 - FONCIERE DES MURS - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 8 498 094 €

Avenue de l'île de France

- N°18 - ETABLISSEMENTS BONNET - lots 110 - 111 - 113 - 122 : local d'activité - 275 000 €

Rue des Founottes

- N°50 - SCI COSMOS - lots 33-34-35-36-37-44-58 : stationnement ; lot 88 : SAS d'entrée ; lots 107-108 et 109 : local de bureau - 300 000 €
- SEDIA - Vente d'un terrain - 713 512 €

Chemin du Grand Buisson

- N°24 - SCI DES EGRAFFEUX - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 400 000 €

Rue Gay-Lussac

- N°11 - SCI MBVH - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 1 945 600 €

CHALEZEULE

Rue des Valières Nord

- SCI DES EGRAFFEUX - Vente d'un terrain non bâti - 400 000 €
- SCI JUAN - Bâtiment à usage d'habitation et commercial vendu en totalité - 1 100 000 €

Rue des Valières Sud

- N°5360 : SCI LES ACANTHES - Bâtiment à usage professionnel vendu en totalité – 700 000 €

Route Nationale 83:

- SCI LE PALENTE - Bâtiment à usage mixte vendu en totalité - 402 000 €

CHEMAUDIN ET VAUX

Chemin de la Tuilerie

- SOCIETE PARC DE L'ECHANGE - Vente d'un terrain nu - 349 002 €

ECOLE-VALENTIN

Rue de l'Etang

- N°4 - SCI VESONTIO 68 - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 1 333 000 €

Rue des Salines

- SAS TILLET - Ensemble immobilier à usage industriel - 700 000 €

FRANCOIS

Chemin de la Planche

- N°4 - INDIVISION JOUFFROY - Bâtiment à usage d'habitation vendu en totalité 200 000 €

Au Bois

- SCI DU CHENOIS - lot 4 : local professionnel ; lots 5-6-7-8-9-10-11-12-40 : places de stationnement - 480 000 €
- SCI DU CHENOIS - lot 3 : local d'activité ; lots 13-14-15-16-17-18-37 : garage - 466 200 €
- SAS ASSISTANCE CONSTRUCTION MACHINES - Bâtiment à usage commercial vendu en totalité - 380 000 €
- SCI DU CHENOIS - lot 1 : local professionnel ; lots 27-28-29-30-31-32 et 33 : places de stationnement - 409 000 €

Rue du Chêne

- N°1 - SCI FRANOIS - Bâtiment à usage industriel vendu en totalité – 284 570 €

Route de Serre-Les-Sapins

- SCI AMETHYSTE - Vente d'un terrain à bâtir - 468 000 €

MAMIROLLE

Rue des Artisans

- N°4 - PRETRE Patrice - Bâtiment à usage d'habitation vendu en totalité - 265 000 €

Chemin du Clousey

- GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU DOUBS - Bâtiment à usage de stockage vendu en totalité - 100 000 €

MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Aux planches de Cromary

- SCI MARCHAUX - Vente d'une parcelle de terrain - 102 000 €

MISEREY-SALINES

Rue Ariane II

- CHAMBRE DES METIERS DU DOUBS - Vente d'un terrain non bâti - 225 000 €

Rue de Saint Etienne

- SAS TILLET - Ensemble immobilier à usage industriel - 700 000 €

Impasse de l'Ecureuil

- N° 3 - SCI LEONARD - Bâtiment à usage mixte vendu en totalité - 320 000 €

Rue des Salines

- SAS JH INVEST - vente d'un terrain à bâtir - 745 000 €
- SAS AM PATRIMOINE - Vente d'un terrain à bâtir - 1 080 000 €

Chemin des Trois Croix

- SARL SOPIC NORD - Vente d'un terrain à usage commercial - 1 200 000 €

PIREY

Route de Besançon

- N°16 - FONCIERE SERODE - Bâtiment à usage agricole et industriel vendu en totalité - 1 200 000 €
- N° 16 - FONCIERE SERODE - Bâtiment à usage industriel et agricole vendu en totalité - 1 130 000 €

Rue de l'Industrie

- N°5 - VUILLEMIN Jean-Christophe - Vente d'un terrain - 9 000 €

POUILLEY-LES-VIGNES

- Aux Grandes Lèses - SCI LES SALINES - Cession de parts sociales - 202 500 €

SAINT-VIT

Rue de la Foulottière

- CAGB - Vente d'un terrain à usage commercial ou industriel - 75 740 €
- CAGB - lot 2 : terrain à usage industriel, commercial ou artisanal - 29 887 €

Rue des Belles Ouvrières

- N°20 - SCI YOLA - lot 33 : garage - 15 000 €
- N°20 - SCI YOLA - lot 28 : garage - 20 000 €
- N°20 - SCI YOLA - lot 29 : garage - 20 000 €

SAONE

Rue de l'Industrie

- N° 13 - MAISONS CONTOZ - Bâtiment à usage professionnel vendu en totalité - 75 000 €
- SCI LES FRENES - Bâtiment à usage artisanal vendu en totalité - 40 000 €
- N°1 - COPPOLA Antoine - Cession de parts sociales - 613 600 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0